

Compte rendu de la rencontre du comité Milieux humides et hydriques

31 janvier 2024

En visio-conférence

Présences

Membres	Organisations membres	Présences (X)
Mia Larochelle	Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie	
Antoine Gagnon-Poiré	Fédération québécoise pour le saumon atlantique	X
François Godin	Groupe Lebel	X
Catherine Dutil	Conseil de l'eau Gaspésie Sud	X
Jonathan Synnott	Association Coopérative Forestière de St-Elzéar	X
Mathieu Piché-Larocque	Groupe de scieries GDS	X
Patrick Gendreau	SÉPAQ	
Dany Scott	Regroupement des MRC de la Gaspésie	X
Yves Briand	Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie	X

Nom	Organisations autres	Présences (X)
Jason Argouin	MRNF	X
Steve Bujold	MRNF	X
Guillaume Berger-Richard	TGIRT	X

Compte rendu de la rencontre

Point à l'ODJ	Procès-verbal
1. Ouverture de la rencontre	
2. Adoption de l'ordre du jour	L'ordre du jour est présenté par Guillaume Berger-Richard L'ordre du jour est adopté tel que présenté.
3. Adoption du dernier compte rendu	Guillaume présente les deux propositions de compte rendu des deux dernières rencontres <ul style="list-style-type: none"> • Guillaume présente le compte rendu du 4 octobre 2023 • Guillaume fait la lecture du compte rendu du 7 juillet 2023. <p><i><u>Proposition d'adopter les deux derniers comptes-rendus. La proposition est adoptée.</u></i></p>
4. Suivis	<p>Retour sur la proposition de méthodologie de sélection</p> <p>Proposition #1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trier la base de données basées sur les côtes fauniques du plus fort au moins fort et travailler la sélection à partir des côtes fauniques les plus fortes. • Surclasser ou déclasser à la carte les blocs avec un taux d'enclavement. <p>Proposition #2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner tous les blocs présentant un enclavement • Ensuite, trier la base de données basées sur les côtes fauniques du plus fort au moins fort et travailler la sélection à partir des côtes fauniques les plus fortes. <p><i><u>La proposition #1 est adoptée</u></i></p> <p>Retour sur une proposition ajournée</p> <p>Proposition ajournée : Pour tout territoire enclavé par la protection des zones riveraines des lacs et des étangs, un chemin d'accès pourra être permis dans la zone de protection du lac ou de l'étang et que ces superficies soient compensées sur une autre portion du territoire.</p> <p>Proposition d'amendement : Établir une grille décisionnelle afin de guider les décisions et visant le moins d'impact possible.</p> <p>L'amendement est adopté</p>

Retour sur la proposition tel qu'amendé

Pour tout territoire enclavé par la protection des zones riveraines des lacs et des étangs, un chemin d'accès pourra être permis dans la zone de protection du lac ou de l'étang et que ces superficies soient compensées sur une autre portion du territoire. Ces situations devront être encadrées dans une grille décisionnelle afin de guider les décisions et visant le moins d'impact possible.

La proposition tel qu'amendée est adoptée

Mathieu Piché Laroque, Jonathan Synnott et François Godin se proposent d'établir une proposition de grille décisionnelle.

La proposition est adoptée

Autres suivis sur la méthodologie

Proposition :

Faire un bilan de l'application des mesures de protection au bout de 5 ans. De plus, établir dans le VOIC une révision des grilles décisionnelles pour une période de 5 ans afin, entre autres, d'évaluer si tous les cas de figure ont été pris en compte.

La proposition est adoptée

Proposition visant à clarifier la méthodologie :

Concernant les chemins d'accès à des baux de villégiatures, il est proposé de ne pas appliquer de buffer de 25m et l'amélioration des chemins d'accès aux baux ne sera pas permise.

La proposition est adoptée

Ainsi, la méthodologie de sélection des bandes riveraines des lacs et des étangs est donc la suivante :

- Trier la base de données basées sur les côtes fauniques du plus fort au moins fort et travailler la sélection à partir des côtes fauniques les plus fortes.
- Surclasser ou déclasser à la carte les blocs avec un taux d'enclavement.
- Déclasser les secteurs ayant un fort taux de récoltes. Les autres secteurs présentant des taux de récoltes sont sélectionnés à la carte, d'autres considérations pourraient être alors prises en compte pour justifier un déclassement.

	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer à partir des plus forts résultats de la côte faunique chacun des blocs afin de déterminer si la présence de routes ou de conditions particulières nécessitant une attention est présente et nécessiterait des traitements particuliers. Les considérations suivantes sont notées : <ul style="list-style-type: none"> ○ Lors de la présence d'un chemin, une zone tampon (de 25m ou selon la classe de chemin si c'est un chemin principal) permettant l'amélioration d'un chemin devra être retirée. Concernant les chemins d'accès à des baux de villégiatures, il n'y aura pas de buffer de 25m d'appliquer et l'amélioration des chemins d'accès aux baux ne sera pas permise. ○ Le redécoupage des bandes pourra être révisé afin de favoriser des blocs complets (élimination de bandes résiduelles et de microblocs résiduels. ○ Il est suggéré de maintenir les résidus à proximité de milieux humides. ○ Les lignes d'hydroquébec seront retirées. ○ Les zones des baux de villégiatures seront retirées.
5. Lacs et étangs	Présentation des résultats préliminaires de la sélection et des lacs et des étangs pour les UA 111-61 et 112-62 Sélection des lacs pour la 111-61 <u>Proposition de sélectionner les lacs suivants : Lac Robidoux et lac de la ferme, sous réserve d'une discussion avec la pourvoirie</u> La proposition est adoptée <u>Proposition de surclasser les lacs de la ZEC des anses inclus dans le projet d'aire protégé sous réserve des changements qui pourraient être apportés. Ce qui représenterait environ 331 hectares.</u> Proposition adoptée <u>Proposition de surclasser les 80 et plus au niveau de l'enclavement et de les sélectionner.</u> Proposition adoptée Proposition : Soustraire les milieux humides des zones riveraines à protéger qui se trouve dans les buffers de bande riveraine. <u>La proposition est ajournée</u>

	<p><u>Proposition : Que le MRNF finalise la sélection et le redécoupage des lacs et des étangs de la 111-61 et la 112-62 selon la méthodologie et les propositions adoptées.</u></p> <p>La proposition est adoptée</p>
6. Prochaine étape	<p>D'ici la prochaine rencontre : Le MRNF partagera une proposition de sélection finale Le CENG proposera une proposition concernant l'inclusion des milieux humides dans les bandes riveraines.</p> <p>Prochaines rencontres Une analyse des bassins versants de référence pour le calcul des AEC est actuellement à l'étude. Afin d'étudier le découpage des bassins versants pour le calcul de l'AEC le comité sera sollicité lors d'une prochaine rencontre.</p>
7. Varia	Aucun varia
8. Fermeture de la rencontre	La rencontre est levée

Tous les documents du comité MHH sont disponibles [en cliquant ici](#).

Tableau des suivis du comité MHH

Mandats/suivies	Par	Provient de
Présentation de l'analyse des fonctions écologiques et de la photo-interprétation des lacs (Reporté pour favoriser la diffusion de l'information)	Yves Briand	2023-07-06
Présentation des liens entre le PRDTP-Récréotouristique et la protection des lacs et des étangs (Reporté, Steve est absent pour la chasse)	Steve Bujold	2023-07-06
Organiser une rencontre MHI	Guillaume Berger-Richard	2023-02-09
Organiser une rencontre AEC	Guillaume Berger-Richard	2023-02-09
Ajouter lors de la rencontre AEC : étudier le redécoupage des bassins versants de référence pour le calcul de l'AEC	Guillaume Berger-Richard	2024-01-31
Organiser une rencontre Mobilité des rivières	Guillaume Berger-Richard	2023-02-09
Organiser une rencontre Rivière à saumon	Guillaume Berger-Richard	2023-02-09
Soumettre à la ZEC des anses et à la SÉPAQ la démarche de sélection des lacs et étangs à protéger afin de s'assurer que celle-ci respecte leur vision d'aménagement du territoire avant l'adoption final à apporter en TGIRT Commune.	Guillaume Berger-Richard	2023-10-04
Que le MRNF finalise la sélection et le redécoupage des lacs et des étangs de la 111-61 et la 112-62 selon la méthodologie et les propositions adoptées.	Jason Argouin	2024-01-31
Établir une proposition de grille décisionnelle.	Mathieu Piché-Larocque, François Godin et Jonathan Synnott	2024-01-31
Faire un bilan de l'application des mesures de protection au bout de 5 ans. De plus, établir dans le VOIC une révision des grilles décisionnelles pour une période de 5 ans afin, entre autres, d'évaluer si tous les cas de figure ont été pris en compte.	TGIRT	2024-01-31
Retour sur la proposition ajournée : proposition de soustraire les milieux humides des zones riveraines à protéger qui se trouve dans les buffers de bande riveraine.	Yves Briand et Comité MHH	2024-01-31